

“ L'économie circulaire nous apporte les outils pour lutter ensemble contre le changement climatique et la perte de biodiversité, tout en répondant à d'importants besoins sociaux. Elle est source de prospérité, d'emploi et de résilience tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, les déchets et la pollution. ”

Fondation Ellen MacArthur

## VUE D'ENSEMBLE

### Réduire, Réutiliser, Recycler

582 kgs : c'est le volume moyen de déchets ménagers produits par personne et par an en France, un chiffre qui a doublé en 40 ans ! À cela, il convient d'ajouter les déchets professionnels tels que ceux issus du BTP, de l'industrie, de l'agriculture ou des activités de soin. Au total, la France a généré, en 2018, 342,4 millions de tonnes de déchets, soit 5,1 tonnes par habitant et par an<sup>1</sup>.



Nos poubelles explosent et soulignent la nécessité de repenser notre manière de fabriquer, de consommer et de jeter dans toutes les sphères de nos vies. Face aux défis environnementaux, économiques et sociaux que représentent la consommation et l'élimination des déchets ainsi que les coûts de plus en plus lourds générés par leur collecte et leur traitement, il est aujourd'hui indispensable de changer de paradigme.

#### Comment ?

En transformant profondément nos modèles de production et de consommation, en gérant efficacement les ressources à notre disposition et en réduisant mais aussi en valorisant les déchets produits. C'est ce que l'on appelle l'économie circulaire.

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus circulaire.

Le modèle linéaire consistant à produire toujours plus et à jeter de grandes quantités de déchets, sans aucun recyclage, est en contradiction avec les limites de notre planète. Promesse d'un nouveau modèle de développement, l'économie circulaire vise à accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources et à réduire l'impact environnemental tout en améliorant le bien-être des individus.



**Demande et comportement des consommateurs**

- Extension de la durée de vie (réutilisation, réparation)
- Consommation responsable (achats, consommation collaborative, utilisation)

1. Source : ADEME - Déchets produits en 2018. <https://bibliothèque.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/5457-chiffres-cles-dechets-2021-infographie.html>

2. Sources : Closed Loop Partners 2020, Amundi - Rapport d'engagement 2020.

VUE D'ENSEMBLE



## Victime de la mode

**Le secteur de la mode est responsable d'environ 4 à 10% des émissions annuelles mondiales de carbone, ce qui en fait la deuxième industrie la plus polluante.<sup>3</sup>**

La plupart des vêtements ont, à chaque étape de leur confection, des impacts environnementaux et sociaux significatifs : dégradation des écosystèmes et de la biodiversité, pollution des sols, surconsommation des énergies, notamment en termes de transport...

Tous les maillons de la chaîne de valeur de l'habillement ont des retombées en termes d'émissions. En 2015, les émissions de gaz à effet de serre dues à la production textile ont totalisé 1,2 milliard de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, soit plus que les vols internationaux et le transport maritime réunis !<sup>4</sup>

Face à ce constat alarmant, la planète mode s'organise et les grandes enseignes de la « fast fashion » notamment commencent à s'emparer des principes de l'économie circulaire, de plus en plus conscientes de leur rôle à jouer dans cette évolution mais aussi de l'argument de vente potentiel auprès d'une cible de clientèle souvent jeune et sensible à la question environnementale.

Eco-conception, approvisionnement en matières premières plus durables, fabrication locale, lutte contre le gaspillage, allongement de la durée de vie des vêtements, recyclage, seconde main, l'économie circulaire prend plusieurs visages.

De nombreuses entreprises du secteur de la mode sont en train d'intégrer les principes de l'économie circulaire, en plus de leurs engagements climatiques. De façon plus globale, la Charte de l'industrie de la mode, adoptée à l'occasion de la COP 24 en décembre 2018, contribue à guider le secteur vers la neutralité carbone en 2040 au plus tard, afin de maintenir le réchauffement climatique en deçà de 1,5°C. L'un de ses engagements phares est ainsi de réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la mode.

Face à l'urgence climatique, l'industrie de la mode doit opérer des changements importants dans les années à venir. Limiter son impact environnemental et respecter les objectifs de neutralité carbone devient aujourd'hui un impératif.

Pour en savoir plus sur l'économie circulaire dans quatre secteurs (dont la mode), consultez le Research Center de l'Amundi Institute : <https://research-center.amundi.com/article/wheels-circular-economy-go-round-and-round>

### LE SAVIEZ-VOUS ?



**7 000 à 10 000 litres d'eau sont nécessaires pour fabriquer un jean, soit l'équivalent de 285 douches.<sup>5</sup>**

3. Source : <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2019/09/23/costo-moda-medio-ambiente> - 4. Eunomia, « The potential contribution of waste management to a low carbon economy » (2015) - 5. Source : ADEME.

ÉCLAIRAGE

## Agir et investir en faveur de l'économie circulaire

La transition vers une économie circulaire, plus respectueuse de l'environnement et des individus, offre aux investisseurs d'importantes opportunités à long terme, estimées à environ 4500 milliards de dollars à travers le monde d'ici 2030.

Il existe plusieurs façons pour les investisseurs de s'impliquer :

1. investir activement sur les marchés boursiers en favorisant les entreprises qui présentent de bonnes performances en matière d'économie circulaire ;
2. privilégier l'investissement passif, en répliquant la performance d'indices ciblant les leaders de l'économie circulaire ;
3. s'orienter vers le dialogue actionnarial en encourageant, à travers la mise à profit de sa position d'actionnaire, les entreprises à adopter les meilleures pratiques ESG (environnement, social, gouvernance).



En effet, le dialogue avec les entreprises peut être un outil utile pour comprendre la mise en œuvre de l'économie circulaire dans la pratique et les principaux problèmes qui y sont associés.

**Mais concrètement, qu'est-ce que l'engagement actionnarial ? Dans quelle mesure contribue-t-il à la transition vers une économie inclusive, durable et bas carbone ?**



### ZOOM

## L'engagement actionnarial

L'engagement actionnarial désigne le fait pour un investisseur de prendre position sur des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dits « ESG » pour inciter et encourager les entreprises qu'il détient en portefeuille à adopter de meilleures pratiques en la matière avec, pour objectif, d'accroître ses performances financières.

À cette fin, il privilégie le plus souvent un **dialogue constructif et suivi** dans la durée avec la direction des entreprises pour comprendre les pratiques existantes, en promouvoir de meilleures, recommander des améliorations et mesurer les progrès. Cela concerne des **points très variés** comme, par exemple :

- le respect des droits de l'homme dans les secteurs pétroliers et miniers ;



- la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les secteurs de l'agroalimentaire ;
- le travail des enfants dans l'industrie du tabac et la production de cacao.

Cette stratégie de l'investissement responsable peut également prendre la forme de questions et votes en assemblée générale, de soutien ou dépôt de résolution ou encore de refus d'approuver les conventions réglementaires.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

**Amundi est particulièrement active sur le front du dialogue avec les entreprises pour promouvoir l'adoption des principes de l'économie circulaire.**

Lancé en 2020, le dialogue thématique d'Amundi, dont l'économie circulaire est un sujet de premier plan, couvre de nombreux secteurs d'activité. En ce qui concerne le secteur de l'habillement et des chaussures, le dialogue a principalement concerné sept entreprises européennes.

Jusqu'à présent, le dialogue d'Amundi s'est concentré sur deux éléments clés : l'élimination des déchets et de la pollution dès la conception et le maintien en usage des produits et des matériaux.

FOCUS

## Amundi, un acteur de référence de l'Investissement Responsable

Le monde d'aujourd'hui est confronté à de nombreux défis en matière de développement durable, qui touchent tous les secteurs de la vie : réduction des inégalités, égalité femmes-hommes, diminution de l'impact carbone, protection des espèces. L'investissement responsable est la réponse que le monde de la finance apporte à ces défis, c'est-à-dire l'investissement dans des entreprises respectant des critères Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance (ESG).

Amundi se classe dans le top 10 mondial de la gestion d'actifs avec 2 021 milliards d'euros<sup>12</sup> d'actifs sous gestion et près de 834 milliards d'euros<sup>12</sup> d'actifs responsables.



**Pionnier de l'Investissement Responsable**

avec plus de 30 ans d'expérience



**834 Mds€**

d'encours en Investissement Responsable<sup>13</sup>



**+ 13 000**

émetteurs notés sur les critères ESG



**100%**

des fonds ouverts Amundi intègrent une analyse ESG



**1 033 entreprises**

à fin 2021

auprès desquelles Amundi s'est engagé en 2020



**7 309**

à fin 2021

assemblées générales d'actionnaires dans lesquelles Amundi a voté en 2020

12. Source : données Amundi incluant Lyxor au 31/03/2022. 13. L'ensemble des fonds ouverts en gestion active, gérés par les sociétés de gestion du groupe Amundi, lorsqu'une méthodologie de notation ESG est applicable.



Retrouvez toutes les définitions des termes financiers utilisés dans ce document dans le [lexique](#)

### AVERTISSEMENT

**Achévé de rédiger le 7 juin 2022.** Document promotionnel à destination des investisseurs particuliers. Ce document est fourni à titre d'information uniquement. Les informations qu'il contient ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation par un membre quelconque du groupe Amundi de fournir un conseil ou un service d'investissement ou pour acheter ou vendre des instruments financiers. Ces informations sont basées sur des sources que nous considérons comme fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos et ne doivent pas être considérées comme telles à quelque fin que ce soit. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans notre autorisation. Les informations figurant dans cette publication ne visent pas à être distribuées ni utilisées par toute personne ou entité dans un pays ou une juridiction où cette distribution ou utilisation serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires, ou qui imposerait à Amundi ou ses sociétés affiliées de se conformer aux obligations d'enregistrement de ces pays. La totalité des produits ou services peut ne pas être enregistrée ou autorisée dans tous les pays ou disponible pour tous les clients. Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Les caractéristiques principales des OPC sont mentionnées dans leur documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF et le site amundi.com ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un OPC.

Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Édité par Amundi Asset Management - Société par actions simplifiée au capital de 1 143 615 555 euros - Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036 - 437 574 452 RCS Paris. Crédits photo : © Istock